



DOSSIER DE PRESSE 13 mars 2009



REMISE OFFICIELLE DU LABEL QUALIPLUS

Communauté Urbaine de Dunkerque

Contact presse Eco-Emballages Nord :

Céline Tondi / 03 20 74 95 23 / 06 16 74 40 75 ou ctondi@motcomptedouble.fr

Contacts presse ADEME :

Stéphanie Laurent et Marie-Caroline Leroux / 01 40 41 55 01 ou servicedepresseademe@lowestrategie.com

Contact presse Communauté Urbaine de Dunkerque :

Olivia Daussy / 03 28 62 70 00/ 06 45 16 92 04 ou olivia.daussy@tud.fr



13 mars 2009

La communauté urbaine de Dunkerque labellisée pour son service de collecte des déchets

Mobilisée sur la question depuis 1989, la Communauté Urbaine de Dunkerque n'a cessé de démontrer son exemplarité en matière de gestion des déchets. Lauréate du label Qualitri en 2008, elle obtient cette année le label QualiPlus, décerné pour la première fois cette année par l'ADEME et Eco-Emballages à 5 collectivités en France : une reconnaissance nationale de la qualité de son service de collecte des déchets. C'est aujourd'hui la seule collectivité locale à avoir obtenu le label QualiPlus au Nord de Paris.

La Communauté urbaine de Dunkerque a mis en place, avant même les incitations réglementaires ou les recommandations du Grenelle de l'environnement, des outils et des actions : tri sélectif, centres de valorisation organique et énergétique, le compostage, les actions d'information et de sensibilisation et d'éducation sur le tri et la réduction à la source, les incitations à la réduction des déchets à la source... Autant d'actions qui ont permis à la collectivité de rappeler que la question des déchets n'est pas simplement une question technique et fonctionnelle mais constitue bel et bien un enjeu politique pour le territoire dunkerquois.

Une gestion exemplaire du service de collecte des déchets, inscrite dans une logique d'optimisation

La démarche QualiPlus s'inscrit pleinement dans l'axe 3 du programme d'actions de la Charte déchets adoptée en juin 2006 « Trier plus, valoriser mieux », charte « pour un territoire responsable et exemplaire ».

L'adoption en juin 2006 de la Charte de gestion des déchets a été l'aboutissement d'une vaste démarche de concertation engagée en 2005 avec plus de 250 personnes représentatives de la société civile.

Cette concertation a permis de refonder la politique de gestion des déchets sur notre territoire.

L'ambition de la Communauté urbaine de Dunkerque a pris corps à travers la « charte pour un territoire responsable et exemplaire », traduite ensuite par un programme d'actions dont la collecte des déchets (amélioration de la qualité du service rendu et adaptation aux besoins des usagers) fait partie intégrante.

QualiPlus, une reconnaissance nationale et un moyen de communication fort vis-à-vis des citoyens

Reconnaissance du travail effectué depuis plusieurs années en terme de qualité de service à l'habitant, de communication, et de maîtrise des coûts, **le label QualiPlus salue une amélioration continue et l'introduction de critères plus exigeants dans la gestion de la collecte sélective.** Outre la reconnaissance nationale, cette labellisation est un moyen de communication fort sur la qualité du service envers les usagers, les professionnels et les autres collectivités.

La collecte sélective sur la Communauté urbaine de Dunkerque

- **1989** : La Communauté urbaine de Dunkerque (CUD) met en place la collecte sélective à grande échelle par le biais des poubelles bleues et crée la société d'économie mixte Triselec qui gère le centre de tri.
- **1994** : la CUD s'engage avec Eco-Emballages
- **Entre 1991 et 1998** : ouverture de 4 déchèteries
- **1996** : La poubelle bleue est étendue aux zones d'habitat collectif. La CUD développe une politique d'incitation au compostage individuel.
- **2000** : 9 communes sur 18 de la CUD sont équipées des poubelles vertes dédiées aux déchets fermentescibles.
- **2005** : ouverture du centre de valorisation organique (CVO)
- **2007** : label Qualitri
- **2008** : ouverture du centre de valorisation énergétique (CVE)
- **Fin 2008** : label QualiPlus

Labels QualiTri et QualiPlus

43 collectivités labellisées en 2008 pour la qualité de leur service public de collecte des déchets dont **la Communauté Urbaine de Dunkerque**

Le 3 décembre 2008, à l'occasion du Salon Pollutec, l'ADEME et Eco-Emballages, ont attribué le label QualiTri et le label QualiPlus à 43 collectivités locales dont 4 en région Nord-Pas de Calais / Picardie :

La Communauté Urbaine de Dunkerque, la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole, la Communauté de Communes du Pays de Valois et la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin.

Lancés en 2007, les labels QualiTri et QualiPlus ont pour objectif d'accompagner les collectivités dans une démarche de qualité des services de collecte. Le label QualiPlus, décerné cette année pour la première fois, marque le passage à un niveau plus exigeant.

Ces deux labels s'inscrivent dans les objectifs du Grenelle de l'environnement en incitant à de meilleurs taux de collecte et de valorisation des déchets et en introduisant l'évaluation de l'impact environnemental du service de collecte.

→ Deux labels pour une démarche qualité

L'ADEME et Eco-Emballages ont mis en place les labels QualiTri et QualiPlus pour améliorer la qualité globale des services de collecte avec pour objectifs :

- la promotion de la démarche d'optimisation
- le renforcement de l'animation locale
- la capitalisation d'expériences et le recueil de bonnes pratiques

La labellisation est **une démarche volontaire** proposée aux collectivités locales de plus de 10 000 habitants ayant la compétence "collecte".

→ De QualiTri à QualiPlus : un niveau d'exigences croissant

Les critères de sélection du label QualiTri sont regroupés autour de 4 axes représentatifs de la qualité:

- Service : satisfaire les usages par l'information (rapport annuel, communication de proximité...)
- Economie : maîtriser les coûts (étude des coûts, suivi des tournées...)
- Environnement : améliorer les performances et limiter les impacts (taux de valorisation > 20%, évaluation de la consommation de carburant, collecte des déchets dangereux...)
- Social : améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité du personnel

QualiTri et QualiPlus, attribués pour 3 ans, ne sont pas des certifications.

Décerné pour la première fois en 2008, **le label QualiPlus comporte des critères plus exigeants** :

- Renforcement des critères QualiTri en matière du niveau de performance de la collecte, traduisant une maîtrise des leviers d'optimisation du service,
- Introduction de nouveaux critères : utilisation de matériau recyclé dans les conteneurs, mise en place d'une comptabilité analytique, politique de réduction des émissions de CO₂ ...

Il s'agit ainsi d'une **réelle progression entre les deux niveaux de label**, qui demande souvent des efforts importants de la part des collectivités locales. Ces deux niveaux s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue.

En 2008, 79 collectivités ont postulé pour l'obtention de ces labels, 59 ont été sélectionnées. Chaque collectivité candidate a reçu un diagnostic de son service de collecte et des propositions d'amélioration.

6 critères étaient indispensables pour être retenu dans cette première sélection pour QualiTri :

- Réaliser le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets,
- Assurer ou faire assurer un suivi régulier des tournées,
- Avoir un taux de valorisation supérieur à 20 % (hors gravats),
- Avoir réalisé une étude de coûts,
- Disposer d'un document unique d'évaluation des risques,
- Suivre les recommandations sur la santé des travailleurs de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

Parmi les 59 collectivités visitées, **38 ont reçu le label Qualitri et 5 ont reçu le label Qualiplus.** Deux collectivités, le SMICTOM Alsace Centrale et le Syndicat Mixte du Pays Thouarsais, qui candidataient pour la première fois, ont reçu directement le label QualiPlus.

L'ensemble de la démarche - depuis la validation des critères jusqu'au choix des collectivités locales lauréates - a été menée par l'ADEME et Eco-Emballages en partenariat avec un Comité national de labellisation composé d'Amorce, du Cercle national du recyclage, de l'Association des Maires de France, de l'Assemblée des Communautés de France et de la Fédération nationale des activités de dépollution et de l'environnement.

Edition 2009

Pour participer à la prochaine édition, les collectivités locales pourront se procurer les dossiers de candidature dès le début du mois d'avril 2009, et devront retourner leur dossier au plus tard le 15 juin 2009.



Les 38 lauréats des labels collecte QualiTri

Les lauréats pourront apposer le logo collecte QualiTri sur l'ensemble de leur documentation et de leurs outils de communication.

Nom de la collectivité locale	Département
CC DU PAYS DE HONFLEUR	14
VILLE DE COGNAC	16
CA DU PAYS DE MONTBELIARD	25
VALENCE MAJOR	26
CC DU PAYS DE LANDIVISIAU	29
CC DE LA PRESQU'ILE DE CROZON	29
VILLE DE TOULOUSE	31
CC DU VOLVESTRE	31
VILLE DE AUCH	32
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LOMAGNE	32
SMCD DU SECTEUR SUD	32
SICTOM CENTRE	32
USERCTOM DE MONSEGUR	33
SMICTOM DE CASTILLON	33
CA DU BASSIN DE THAU	34
SIVOM PONT-DE-CHERUY	38
GRENOBLE ALPES METROPOLE	38
CA DU PAYS VIENNOIS	38
VAL DEM	41
ANGERS LOIRE METROPOLE	49
REIMS METROPOLE	51
CC PAYS DE LOIRON	53
CU DU GRAND NANCY	54
CA DU PAYS DE LORIENT	56
CC DU PAYS CHARITTOIS	58
CC DU PAYS DE VALOIS	60
CA D'HENIN-CARVIN	62
SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMONE	63
CC VALLONS DU LYONNAIS	69
SMIRGEOM EST SARTHE	72
SIMIGEDA	73
CODAH	76
SIETREM	77
CA AMIENS METROPOLE	80
SICTOM DE LAVAU	81
CA CASTRES-MAZAMET	81
CA DU PAYS DE MONTAUBAN ET DES TROIS RIVIERES	82
CC OCEAN-MARAIS DE MONTS	85



Les 5 lauréats des labels collecte QualiPlus

Les lauréats pourront apposer le logo collecte QualiPlus sur l'ensemble de leur documentation et de leurs outils de communication.

Nom de la collectivité locale	Département
SIVOM ST GAUDENS MONTREJEAU ASPET	31
SICOVAL	31
CU DE DUNKERQUE	59
SMICTOM D'ALSACE CENTRALE	67
SYNDICAT MIXTE DU PAYS THOUARSAIS	79

A propos d'Eco-Emballages

Créé en 1992 grâce à la volonté conjointe des industriels et des pouvoirs publics, dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur, Eco-Emballages organise et soutient le tri, la collecte et le recyclage des emballages ménagers. Aujourd'hui, grâce à l'engagement collectif des entreprises, des collectivités, des citoyens et des professionnels du recyclage, plus de 60% des emballages ménagers sont recyclés en France. Eco-Emballages a pour principales missions de travailler avec les entreprises à l'éco-conception et à la réduction des emballages, de soutenir financièrement la collecte sélective et de contribuer à son efficacité, d'informer le grand public et de favoriser le recyclage des emballages.

Eco-Emballages est un éco-organisme, agréé par l'Etat, auquel 50 000 entreprises apportent leur contribution financière (environ 0,6 centimes d'euros par emballage), dont plus de 90% sont reversés aux collectivités locales pour contribuer au financement de la collecte sélective. Le Point Vert, symbole de cet engagement, est présent sur 95% des produits de grande consommation.

www.ecoemballages.fr

A propos de l'ADEME

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables, et du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. L'agence met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public et les aide à financer des projets dans cinq domaines (la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit) et à progresser dans leurs démarches de développement durable.

www.ademe.fr

A propos de la Communauté urbaine de Dunkerque

La Communauté urbaine de Dunkerque regroupe 18 communes (Armbouts-Cappel, Bourbourg, Bray-dunes, Cappelle-la-Grande, Coudekerque, Coudekerque-Branche, Craywick, Dunkerque, Fort-Mardyck, Grand-Fort-Philippe, Grande-synthe, Gravelines, Leffrinckoucke, Loon-Plage, Saint Georges-sur-l'Aa, Saint-Pol-sur-Mer, Tétéghem, zuydcoote) pour un total de 210 000 habitants. Elle emploie 1400 agents et agit au quotidien dans divers domaines tels que l'habitat, l'eau, le traitement des déchets, l'urbanisme...etc.

La Communauté urbaine de Dunkerque est présidée par Monsieur Michel DELEBARRE, ancien Ministre d'Etat, Député Maire de Dunkerque.

www.dunkerquegrandlittoral.org